

Département de la Moselle

Arrondissement de
Metz-Campagne

COMMUNE DU BAN-SAINT-MARTIN

Nombre de Conseillers élus :
27

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en fonction :
26

Conseillers présents :
20

Séance du mardi 15 avril 2025 à 20H

Quorum : 14
Votants : 24

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER

Etaient présents :

Mesdames Sylvie DIEDRICH (arrivée pour le point 7), Joy HENDRIX, Danièle BEHR, Marie-José HENNEQUIN, Dominique EBEL, Marie-Hélène JARRIER, Claire BILBAULT, Isabelle WEINSBERG (départ après le point 10), Anita FREYERMUTH,

Messieurs Henri HASSER, Michel BRANDEBOURGER, Alain ARRIAT, Patrick SIMEAU, Bernard ADAM, Pierre KEHRER, Jean-Louis CAGNARD, Jean MATHIS, Pascal JACQUEMIN, Frédéric GRILLIER, Roger LANG

Procurations : Geoffroy HAGUENAUER à J. MATHIS, Patrick SCHARF à A. ARRIAT, Gérard VINCENT à P. SIMEAU, Aurélie HENNEQUIN à M. BRANDEBOURGER, Isabelle WEINSBERG à J. HENDRIX (à compter du point 11)

Excusée : Julie FOULONT

Absente : Audrey GAUCHE

Secrétaire de séance : Michel BRANDEBOURGER

Le compte-rendu du 15 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

6. Compte de gestion 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2024 établi par les services de la Trésorerie et correspondant exactement aux écritures du compte administratif établi par la commune.

7. Compte Administratif 2024

Arrivée de Mme Diedrich à 20H10

Tous les conseillers ayant été destinataires des documents comptables, M. Brandebourger, premier adjoint, présente un panorama puis répond à l'ensemble de leurs questions ou remarques.

Il présente les résultats globaux de la section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice :	322 733,88 €
Résultat des années précédentes :	1 162 043.09 €
Total du résultat positif 2024 :	1 484 776.97 €

Pour 2024, comme cela avait été présenté au mois de mars lors du D.O.B :

Les dépenses réelles de fonctionnement :

- les charges à caractère général augmentent de 7% : contrats de maintenance couteux, restauration scolaire,
- les charges de personnel progressent de 8,40% : prime de pouvoir d'achat, instauration des tickets restaurant, augmentation de la cotisation CNRACL,
- le reversement à la Métropole est stable à 72 569€ : la commune est une rare collectivité à verser à la Métropole son obole. L'explication réside dans le mode de calcul fondé et figé en 2017 sur l'ex taxe professionnelle. L'apport de zones commerciales dans l'escarcelle de la communauté de communes a favorisé les communes riches dont ne fait pas partie Le Ban Saint Martin.

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait proposé à l'époque, sans succès, un calcul avec péréquation puisque la Métropole a souvent supporté la charge de l'aménagement desdits terrains.

Les recettes réelles de fonctionnement baissent de 4,45% (soit 3 496 939€).

- les produits de service : les recettes liées au périscolaire s'élèvent à 264 222€
- les dotations et participations sont stables (455 138€) mais il convient de se rappeler qu'elles s'élevaient à près de 712 000€ en 2016. L'aide de la CAF, qui a diminué de 34,44% en 2023, reste désormais stable
- les impôts et taxes progressent grâce à l'augmentation des bases et du taux communal

Après en avoir terminé avec le fonctionnement, Monsieur Brandebourger aborde la section d'investissement en présentant les résultats globaux :

Les dépenses s'élèvent à 3 035 800€. On y relève principalement :

- l'appel de fonds pour le bâtiment périscolaire (2 600 000€)
- la réfection du chemin Kinnel (158 000€)
- la reconstruction du club house (110 000€)
- les candélabres de la Forêt St Martin (47 000€)

A noter que si la commune verse forfaitairement 62 000€ à la Métropole, cette dernière a pris en charge, au titre de sa compétence voirie, des travaux de réfection bien plus conséquent (requalification des Castors pour 400 000€ par exemple).

M. Brandebourger rappelle d'ailleurs que la Métropole n'acte pas tous les projets. Le travail politique de Monsieur le Maire, qui rappelle régulièrement les flux de véhicules supportés par la voirie communale, est donc déterminant sur ce dossier.

Les principales recettes d'investissement sont l'excédent de fonctionnement capitalisé (504 100€) et le prêt à taux zéro de la CAF (685 000€).

M. Brandebourger souligne que la commune a présenté au bon moment ces projets de subventionnement car l'Etat se désengage de plus en plus.

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 170 815€. L'extinction de la dette se fera vers 2030.

M. Grillier mentionne que l'endettement ne s'accroît pas. L'autofinancement a donc permis près de 6 millions d'investissement sur 06 ans et la réflexion pluriannuelle a porté ses fruits.

M. Cagnard souligne également les efforts de 10 ans de thésaurisation et de gestion saine des finances.

En conclusion, Monsieur le Maire indique que ce mandat a démarré en plein COVID. Le temps des 2 vagues a permis d'anticiper les projets puis de travailler efficacement à partir de 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit Monsieur Michel BRANDEBOURGER président de séance pour ce point.

Monsieur le Maire quittant la salle, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif de l'année 2024.

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice	322 733,88 €	- 1 327 549,69 €
Restes à réaliser recettes		994 862 €
Report année n-1	1 162 043,09 €	- 501 533,11 €
Résultats / soldes	1 484 776,97 €	- 834 220,80 €

8. Affectation des résultats 2024

L'excédent de fonctionnement 2024 à la clôture du compte administratif s'élève à 1 484 776,97 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2024 au budget primitif 2025 ainsi :

- En section d'investissement (article 1068) pour financer le déficit d'investissement : 834 220,80 €
- En section de fonctionnement, résultat de fonctionnement reporté pour 650 556,17 €

Il convient également de reprendre le déficit d'investissement de 1 829 082,80 € (834 220,80€ augmenté du solde des restes à réaliser) en dépenses d'investissement.

9. Fixation des taux d'imposition 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,32 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 51,68 %
- taxe d'habitation : 14,05 %

10. Budget Primitif 2025

La présentation des grandes orientations du projet se base également sur un diaporama.

Les grandes lignes de ce budget :

- des dépenses de fonctionnement qui doivent être obligatoirement maîtrisées
- des recettes de fonctionnement globalement peu dynamiques

- une déficience de la subvention de la CAF qui se poursuivra
- un niveau de dépenses d'investissement en baisse en comparaison des 2 années précédentes

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 872 266,17€.

En dépenses :

- suppression de certaines dépenses (bus, maintenance des caméras de surveillance en attendant les nouvelles prévues par la Métropole) et recherche d'économies sur certains contrats
- prise en compte du fonctionnement du bâtiment Les Mûriers, augmentation de la cotisation CNRACL
- le concours aux associations est préservé et la subvention du CCAS réajustée

Les dépenses réelles de fonctionnement atteindront 763€ / habitant, un ratio toujours inférieur à la moyenne des communes de la strate.

Les recettes de fonctionnement progressent de façon mesurée. La hausse attendue des produits fiscaux (grâce à la variation des bases et à l'augmentation du taux de 3%) sera, toutefois, en grande partie, absorbée par les charges nouvelles dont l'exploitation des Mûriers. Les dotations de l'Etat seront en baisse.

Pour la section d'investissement, équilibrée à 6 304 082,80 €, sont prévus principalement en dépenses :

- le bâtiment périscolaire : matériel d'équipement
- l'éclairage du terrain d'honneur
- les caméras du C.S.U intercommunal
- la poursuite de l'étude de la cour Pagnol
- l'achat de matériel de voirie, de mobilier et informatique scolaire et administratif

M. Brandebourger explique qu'en engageant 267 000 € en 2025, la ville, après des investissements conséquents depuis le début du mandat (près de 6 M d'euros), réduit l'enveloppe allouée. Le bâtiment périscolaire reste le projet phare de cette mandature, au même titre que la rénovation thermique de certains bâtiments.

L'ensemble des subventions possibles a été optimisé et consommé ; les financements des investissements ne relèvent à présent que du seul autofinancement qui a été largement mobilisé depuis 5 ans.

Les incertitudes pesant sur la section de fonctionnement (recettes atones et nouvelles charges incompressibles) imposent une prudence financière augmentée.

Les nouveaux investissements sont orientés vers la sécurité, l'optimisation des infrastructures existantes, la préservation du cadre de travail des agents et le maintien d'un service public de qualité pour les concitoyens.

Au-delà de l'épargne dégagée par la section de fonctionnement, la ville financera ses investissements en 2025 par la récupération d'une partie de la TVA de 2023, via le FCTVA, et la taxe d'aménagement.

Compte tenu de ces financements attendus, le solde des besoins sera couvert par l'autofinancement.

En réponse à M. Grillier, qui s'interrogeait sur les capacités de la commune à mutualiser ses moyens à terme, Monsieur le Maire déclare que le bâtiment Les Mûriers est en phase de rodage et qu'il ne faut pas se précipiter. Le service Périscolaire est reconnu comme efficace, les conditions de travail du personnel sont bonnes. Il faut se laisser un peu de temps. A ce titre, il explique également que le

travail de concertation pour la végétalisation de la cour Pagnol va se poursuivre avec les enfants.

M. Grillier revient également sur le budget moindre de la Fête de la pomme et sur le mobilier urbain. Monsieur le Maire déclare qu'il préfère mettre à l'honneur le travail des services techniques, donner aux agents des éléments de satisfaction et d'initiative plutôt que d'investir dans du matériel.

Mme Hendrix explique que le budget alloué à la Fête de la pomme correspond à ses attentes. Il s'agit d'un moment festif, familial avec des animations gratuites. Elle ne se projette pas dans la surenchère et rappelle que l'année 2024 correspondait aux 10 ans de cette manifestation.

Concernant Le Ru-Ban et Les Mûriers, des créneaux vont être proposés aux associations à la rentrée de septembre. La vie associative va donc pouvoir reprendre pleinement, de nouveaux projets sont même en cours de réflexion, comme l'agrandissement de la bibliothèque.

Elle mentionne également que les décors réalisés par les services techniques sont, certes rustiques, mais mettent en avant la débrouillardise et le sens du recyclage des agents municipaux. Parallèlement, un travail plus global sur le fleurissement est en cours.

Mme Diedrich ajoute que les élus ont toujours eu le souci de bien dépenser l'argent des ban-saint martinois, de participer aux manifestations et d'être à leur service, comme lors du repas des aînés. C'est un geste apprécié. Enfin, concernant la Fête de la pomme, elle rappelle qu'il y a plus de gens à revenus modestes qu'on ne le croit sur la commune et à qui le concept plait.

En conclusion, Monsieur le Maire indique que les habitants recherchent principalement du lien social.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2025 tel que présenté en séance et correspondant aux sommes ci-dessous.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3 872 266,17€	6 304 082,80 €
Recettes	3 872 266,17 €	6 304 082,80 €

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement permettant d'autofinancer une partie des investissements de 2025 s'élève à 225 040 €.

Départ de Mme Weinsberg à 21H30 (procuration à Mme Hendrix)

11. Subventions 2025 aux associations

M. Arriat présente les demandes de subvention des 3 associations sportives. Il souligne la saine gestion de l'USBSM, les difficultés du Judo club à trouver des sponsors mais également son investissement auprès du milieu scolaire, quel que soit l'âge.

Mme Hendrix détaille les 12 demandes qu'elle a, de son côté, reçu. Elle donne notamment des explications sur les dossiers d'ATL, de la Bibliothèque pour tous,

Une rose, un espoir ainsi que pour l'école de musique dont l'étude de la demande est reportée.

Le Conseil Municipal accorde, à l'unanimité, les subventions aux associations suivantes pour l'année 2025 :

ASSOCIATIONS	Décision 2025	vote
Aînés du Ban-St-Martin	350	unanimité
A.T. L	0	unanimité
Ban des Arts	4.000	unanimité
Bibliothèque pour tous	6 203	unanimité
Billard Club	750	unanimité
Ecole de musique	A venir	
Etend'Art	200	unanimité
Pédiatrie Enchantée	1.000	unanimité
Souvenir Français	400	unanimité
Télégraphe de Chappe	407	unanimité
Une rose, un espoir	400	unanimité

B.S.M judo club	15.000	unanimité
M.B.S.M.B	3.000	unanimité
U.S B.S.M	9.500	unanimité

12. Modification du règlement intérieur des usagers du service Jeunesse

Le règlement intérieur des usagers du service Jeunesse datait de mars 2024. Certains points demandaient à être rectifiés, notamment avec l'ouverture du nouveau bâtiment périscolaire.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le nouveau règlement des usagers du service Jeunesse.

Ce règlement sera applicable à compter du 22 avril 2025.

13 : Eurométropole : Avis sur le projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) 2025-2030

Monsieur le Maire explique que la Métropole, contrairement à d'autres intercommunalités, est en règle vis-à-vis des règles d'accueil des gens du voyage. Elle est donc confrontée à des flux qu'il est difficile de réguler et souhaite éviter les concentrations sur son territoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de soutenir la position de l'Eurométropole sur le projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) 2025-2030 sur son territoire,
- demande à l'Etat de tenir ses engagements en matière de traitement et d'expulsion des occupations illicites sur le territoire, alors même que l'Eurométropole répond à ses obligations.

14 : Eurométropole : Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) de l'eau, de l'assainissement et des déchets de l'année 2023

Le Conseil Municipal a pris connaissance des rapports 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau, de l'assainissement et des déchets de l'Eurométropole de Metz.

Décisions du Maire

* Quonex Alsatel : abonnement Fibre pour le système téléphonique du bâtiment périscolaire « les muriers ».

Contrat de 3 ans. Montant mensuel de 99 € H.T, révisable + frais d'accès de 400€ H.T

* Quonex Alsatel : abonnement Fibre pour le système téléphonique de la mairie.

Contrat de 3 ans. Montant mensuel de 225,92 € H.T, révisable + frais d'accès t de 600€ H.T

* Omega Restauration : avenant n°1 au marché « confection, livraison de repas destinés à la restauration scolaire et aux mercredis éducatifs ainsi que la livraison de goûters » : ajout gracieux d'un deuxième point de livraison de repas dans la commune.

La séance est levée à 21H50